

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 avril 2019

Membres présents : Michel Seveyrac ; Jacqueline Balazun, Jérôme Montéréal, Bernard Bonin, Samuel Bonin, Christiane Coppé, André Jouve, Christian Métaireau.

Membre excusé : Maxime Seveyrac, procuration donnée à Michel Seveyrac.

Ordre du jour : Ouverture de séance à 14h30.

Michel Seveyrac, le maire, demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter quatre points à l'ordre du jour en nous les citant et deux questions diverses. L'ensemble des conseillers accepte cette demande. Ces points seront abordés à partir du n°14.

1- Approbation du dernier compte-rendu :

Suite à la demande de Michel S. le maire et en l'absence de remarque nécessitant une modification de ce Procès Verbal du 14 mars 2018, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2- Désignation du secrétaire de séance :

Christian Métaireau est désigné à l'unanimité.

3- M 14 Budget général :

. Compte Administratif 2018 + Compte de Gestion :

De manière globale, le compte administratif 2018 dégage un excédent de 149 320.89€ (152 106.71€ en 2017)

Les réalisations principales de 2018 en investissement ont été :

- La réalisation du trottoir reliant Le Mazel, enrobé de la ruelle au Villard, enfouissement de lignes à Chastanet, des aménagements à l'école et autres travaux de réhabilitation sur certains logements communaux.
- Réalisation de toutes les études jusqu'aux permis de construire pour la rénovation de la mairie, de la future station essence et du futur garage de mécanique auto.

. Budget 2019 :

Au budget 2019, sont prévus :

-Réhabilitation du logement de « La Poste ».

-En voirie : 40 000€ de travaux pour la réfection d'une partie du trottoir du village de Valgorge et aménagement de la plateforme au Mazel avec sortie sécurisée du trottoir réalisé en 2018.

-Mairie : mise en service des nouveaux locaux au Mazel , achat du bâtiment (25 000€ en 2019 et 25 000€ en 2020).Réfection de la toiture de la mairie au Villard pour 41 000€ HT.

-Adressage : étude, fourniture et pose des plaques et N° (18 000€ prévus).

-Réfection du sentier des Druides (8 000€).

-Extension du cimetière de Chastanet (28 000€).

-Construction de la nouvelle station essence (320000€).

.Fixation des taux d'imposition.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les mêmes taux d'imposition qu'en 2018 pour les trois taxes : habitation, fonciers bâti, et foncier non bâti, sachant que ces trois bases d'imposition sont réévaluées chaque année par l'état. Leur augmentation de base cette année est de 1.02%. Les taux des taxes d'habitations et foncier bâti sont pour Valgorge inférieur à la moyenne départementale.

. Fixations de tarifs divers (loyers, locations diverses

Le conseil municipal décide le maintien des tarifs pour les logements communaux, pour le gîte d'étape et le camping, excepté une augmentation de 1% des tarifs de location du mobil-home, suite au réaménagement complet de celui-ci.

Il décide également la suppression d'une tarification des animaux pour le camping.

Le prix de location d'une table avec deux bancs reste à 8€.La location de chaises est fixée à 2€ par chaise, avec une caution de 100€ par lot de chaise louées.

Le prix des concessions de cimetière reste inchangé : 600€ pour une concession simple et 1200€ pour une double (à Valgorge, la moitié de cette somme est reversée sur le compte du CCAS).

Les tarifs des photocopies et extraits cadastraux sont maintenus comme en 2018. Pour les photocopies, il faudra comparer les tarifs avec ceux du centre social, l'objectif étant que les gens se déplacent plutôt vers le Centre Social pour les photocopies.

4- Convention projet « ENIR » Ecole numérique Innovante été Ruralité + Devis

Le projet d'achat de matériel informatique et photo numérique pour l'école pour un montant de 7 175€ est accepté par l'Education Nationale pour être subventionné à 50%.(subvention allouée uniquement pour les écoles rurales.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, cet achat pour l'école.

5- Qualité de l'air à l'école :

Une étude de la qualité de l'air dans les locaux de l'école est en principe obligatoire et en tout cas estimée nécessaire par le conseil municipal, suite à l'installation des fenêtres en PVC et de l'absence de VMC. Samuel Bonin nous présente le devis du « Labo de la Drôme » pour un montant de 2320€ TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

6- Dissolution du SICV (Syndicat Intercommunal du Canton de Valgorge) :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la dissolution du « Syndicat de canton ». Celui-ci gèrait les charges du bâtiment du Centre Social-Médiathèque ainsi que le salaire de la personne chargée de la médiathèque jusqu'en décembre 2018.

Les charges liées à ce bâtiment seront réparties proportionnellement entre les trois communes de Valgorge, Loubaresse et Laboule. Le CSRI versera le montant de sa location à la commune de Valgorge.

7- AEP le Chalas : remplacement du sur presseur :

Le remplacement de ce sur presseur est nécessaire pour alimenter en eau potable le hameau du Tanaguiet. Michel Seveyrac nous présente les devis des entreprises « Discount-Négoce » et « Groupe Alliance » en nous précisant qu'il est souhaitable d'installer deux sur presseur qui fonctionneraient en permanence et éliminerait de ce fait un risque de panne de réseau.

Le devis de « Discount-Négoce » est de 6 330.89€ TTC pour une pompe et 9 132.77 TTC pour l'installation de 2 sur presseurs, mais nécessiterait l'intervention des employés communaux.

Le devis de « Groupe Alliance » est de 7 114.80€ TTC pour une pompe et 16 755.60€ pour l'installation de deux pompes.

L'étude de ces devis montre des interrogations et demande plus de renseignements. Le conseil municipal ne prend pas de décision pour cet achat.

8- Devis Garde-corps Le Chalas :

La pose d'une barrière de sécurité est indispensable sur ce chemin communal très fréquenté dans ce hameau du Chalas, notamment au moment de la fête du village.

Jérôme Montéremal nous présente un devis de « Ardèche Ferronnerie » pour la fabrication et la pose d'un garde de corps métallique de 17m de long (peinture de finition grise), d'un montant de 3 500€ et un devis de 4 307.70€ de « Ferronnerie-Métallerie rosière ».

Le conseil municipal accepte avec 8 voix pour et une abstention le devis de l'entreprise « Ardèche ferronnerie » pour 3 500€ HT

9- ONF maintien des services :

L'ONF (Office National des Forêts) comptait 15000 postes en 1985, il n'en compte plus actuellement que 9000. L'Etat prévoit encore la suppression de 1500 postes dans les 5 prochaines années, dont 460 en 2019. Ces suppressions se font lourdement sentir quant aux conditions de travail. L'ONF de l'Ardèche demande donc aux communes une adhésion de soutien pour l'arrêt de ces suppressions de postes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de la mairie pour ce soutien.

10- Genêts d'Or : demande d'aide pour la « fête des voisins » :

Depuis quelques années, une fête ouverte à la population locale est organisée, en partenariat entre les trois structures des Genêts d'or, l'EHPAD et le CSRI. Les Genêts d'Or sont chargés de cette organisation cette année et sollicite la commune, pour une aide financière à cette organisation proposée à 500€.

Le conseil municipal accepte avec 8 voix pour et une abstention cette subvention de 500€.

11- Devis plomberie camping ; Valsane :

Jacqueline Balazun nous présente un devis de l'entreprise locale « Valsane Plomberie » pour le changement des robinetteries et canalisations des sanitaires du camping, avec 2 versions :

-Changement des trois douches pour 876.66€

-Changement des trois douches, les quatre lavabos et les trois éviers pour 1 976.86€ TTC

L'ensemble de ces installations est totalement vétuste et en partie non fonctionnel.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le changement de l'ensemble de ces sanitaires pour 1 975.86€ TTC

12- Salle « La Pourette : remplacement porte :

La porte « issue de secours » de la salle « La Pourette » est endommagée et doit être changée.

Jacqueline Balazun devait nous présenter pour cela un devis, mais elle préfère demander une 2^{ème} consultation d'entreprise. La décision est donc reportée.

13- Chastanet *Echange Commune/Vielfaure-Manfrédi :

Ce point est reporté en lien à des éléments qui doivent être discutés et décidés entre les deux parties.

***Vente Vielfaure Aurélien :**

En avril 2018 et le 29-01-2019, nous avons accepté avec 8 voix pour et une abstention la vente des parcelles : « la Molle » E41, « les Crozes » E58,E59,E60, « l'Adreyt E205, E215 pour le montant de 1200€ l'ha, à Monsieur Vielfaure Jean Luc. Cette vente doit en fait se faire au profit de Monsieur Vielfaure Aurélien.

Le Conseil municipal accepte cette modification avec 8 voix pour et une abstention.

14-Convention Musique Ecole :

Par défaut de disponibilité de l'intervenant, il n'y a pas eu d'animation musicale au niveau de l'école pour cette année scolaire 2018-2019, par contre, la demande est à refaire pour l'année 2019-2020 auprès de l'Association « Ardèche Musique et Danse ». Comme nous ne sommes pas adhérents à cette association, le tarif pour les 15 interventions dans chacune des deux classes est de (2 x 730€) 1460€ TT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la signature de cette convention d'intervention avec « Musique et Danse » pour l'année 2019-2020.

15-Devis VMC logement Chastanet :

Christian Métaireau présente un devis de M. Bataglia C.de 863.50€, pour le changement de la VMC d'un des appartement de Chastanet, non fonctionnelle actuellement, au profit d'une VMC hygroréglable avec extraction extérieure. (Carottage prévu dans l'intervention).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

16-Fixation prix de vente « S. Godard » :

Suite à l'étude que la municipalité à mené avec un cabinet d'architecte et Monsieur Godard S. notre garagiste communal, le conseil municipal décide avec 8 voix pour et une abstention de vendre à Monsieur Godard Sylvain, la surface nécessaire à la construction de son garage, soit environ..... m2, avec le permis de construire et des aménagements (eau et électricité) réalisés par la commune pour ce projet, au prix de 15 € le m2. Les surfaces en talus ne seront pas comptabilisées dans cette vente.

Madame BALAZUN, qui s'est abstenue, nous a précisé que ce prix lui paraissait un peu élevé, considérant l'investissement de Monsieur et Madame Godard sur notre commune. Cela nous a permis d'évoquer le coût approximatif des frais engagés par la commune pour ce projet, coût restant supérieur au prix de vente global du terrain.

17- Devis téléphone secrétariat de mairie :

Michel Seveyrac nous présente un devis de 'l'UGAP » de 443.88€ pour l'achat de 5 combinés compatibles pour équiper les différents bureaux du nouveau secrétariat de mairie. Il n'y a actuellement que 2 combinés auxquels on ne peut rajouter d'autres combinés.

Le conseil municipal estime ce coût un peu élevé et souhaite avoir d'autres devis.

18- DUERP – Mutualisation :

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de confier à la CDC la recherche d'un prestataire pour une aide à la mise en place des risques professionnels pour employés communaux.

Question diverses :

Eglise St Martin :

Michel Seveyrac et André Jouve nous informent sur l'état du toit de la sacristie de l'église de St Martin. Celui-ci présente de nombreuses fuites et est à refaire complètement.

Une réparation provisoire va être demandée à l'entreprise « Sélig », mais il est nécessaire que l'on envisage une réfection correcte de ce toit.